



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO R 186-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO R 159-2014

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 186-2018 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro R 159-2014

QUE le règlement numéro R 186-2018 modifie les dispositions du règlement R 159-2014 relatives au contenu d'une demande de certificat pour la démolition d'un bâtiment;

QUE ce règlement entre en vigueur le 3 octobre 2018, jour de sa publication.

QU'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité de la Municipalité à Info@saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 3^e JOUR D'OCTOBRE 2018

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier